### REGLEMENT

# Trail des Foulées Cernaysiennes du 16 Juin 2019

(Court : ~10 Km & Long ~20 km)



## Article 1 - Généralité

La course des Foulées Cernaysienne propose 2 parcours, un parcours dit court d'environ 10 Km et un parcours dit long de 20 Km environ.

Cette course est conforme au règlement de la F.F.A et est ouverte aux hommes et femmes :

Pour le parcours dit long : ayant 18ans ou plus au 31/12/2019. Pour le parcours dit court : ayant 16ans ou plus au 31/12/2019.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique, et en cas de vol ou de dommage qui pourraient survenir avant, pendant et après cette manifestation sportive.

Une couverture médicale et un médecin seront présents sur l'aire d'arrivée.

Les accompagnateurs, même cyclistes, sont interdits.

Tout participant autorise les organisateurs à utiliser son droit à l'image sans contrepartie et sur tout support, en conformité avec l'article 227-24 du code pénal.

Tout coureur ne respectant pas les clauses du présent règlement ne pourra pas prendre le départ.

Le port du dossard est obligatoire sur la poitrine et les coureurs s'engagent à suivre le circuit balisé.

#### Article 2 - Certificat médical

Conformément l'article L231-2 du Code du Sport, il est obligatoire de fournir lors de l'inscription par Internet l'un des documents suivants :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
- Une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur

http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation) sur laquelle doit apparaitre, pour tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;

- Une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de lan à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

#### Article 3 - Assurance

Conformément au code du sport article D321-4, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant leur responsabilité civile.

Les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Lors de votre inscription une option 'annulation' à 3 euros vous est proposée. Elle vous permet, jusqu'au 10 juin 2019 minuit, en cas d'impossibilité de participer à la course pour raison médicale attestée par un certificat médical original ou en cas d'annulation de la course par l'organisation, de vous faire rembourser les frais d'inscription (hors option d'annulation). Audelà de cette date, tout engagement est définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

Attention, cette option ne pourra plus être contractée après avoir validé votre inscription

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

# **Article 4 - Inscriptions**

- Les inscriptions se font exclusivement par Internet. Les inscriptions seront closes lorsque le quota de 500 coureurs (200 coureurs sur le parcours court et 300 sur le long) sera atteint : <a href="http://www.lesfouleescernaysiennes.fr/inscription/">http://www.lesfouleescernaysiennes.fr/inscription/</a>
  - Aucune inscription par mail, par téléphone ou par papier ne sera enregistrée. Aucune inscription ne sera possible le jour de la course.
- Le montant de l'inscription est de 12€ pour le parcours court et de 19€ pour la version longue. Le paiement se fait également en ligne par Internet à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée. Une augmentation de tarif sera appliquée à l'approche de la course (les modalités de cette augmentation sont disponibles sur le site web d'inscription).

Le paiement réserve votre pré-inscription. L'inscription sera considéré comme valide lorsque tous les documents nécessaires à la course ont été reçus et sont corrects. Une inscription qui n'aurait pas été validée avant le jour de la course sera considérée nulle.

En cas de **non paiement**, vous êtes considéré comme **non inscrit** avec le risque que les inscriptions soient closes dès le quota maximum de coureurs est atteint.

- Tout engagement est définitif et ne peut faire l'objet de remboursement, de même si l'épreuve devait être annulée pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs.
- En s'engageant sur cette course, tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.
- La personnalisation des dossards ne sera possible uniquement pour les dossiers fianlisés un mois avant le jour de la course.

## **Article 5 - Récompense**

- Un lot souvenir sera remis à tous les participants. En cas de pénurie du lot souvenir, ils ne pourront prétendre au mieux qu'au lot souvenir des éditions précédentes.

Pour chacun des parcours (en fonction de la disponibilité) :

- Un prix aux 3 premiers H et F du classement général.
- Un prix au 1 premier de chaque catégorie : cadet & junior & espoir, senior, vétéran I, vétéran II, vétéran IV, hommes et femmes.
- Un prix au premier et à la première de Cernay.
- Un prix au premier et à la première de Senlisse.

Un même coureur ne pourra bénéficier de plusieurs récompenses s'il remporte l'épreuve au scratch et dans sa catégorie d'âge. L'organisation déterminera le lot remis au coureur. Seuls les concurrents présents à la cérémonie de remise des récompenses pourront prétendre à recevoir leur lot.

## Article 6 - Retrait des dossards - Informations générales

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité uniquement.

#### Samedi 15 Juin:

Retrait des dossards adultes, de 17h à 18h30, à l'école de Cernay La Ville, rue Pelouse, 78720 Cernay La Ville, afin d'éviter la cohue du dimanche matin 😃

#### Dimanche 16 Juin:

Retrait des dossards adultes, de 8h à 9h30, à l'école de Cernay La Ville, rue Pelouse, 78720 Cernay La Ville.

A 10h Départ commun H et F pour le parcours long A 10h30 Départ de commun H et F pour le parcours court

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera :

- Disqualifiée
- Reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **Article 8 - Acceptation**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et déclare en accepter toutes les clauses.

Les participants s'engagent à prendre le départ dans un esprit sportif et loyal.

Un barbecue sera mis à votre disposition (hors nourriture) vers midi pour passer un moment ensemble et échanger vos impressions avec les bénévoles et le bureau organisateur.

Vous pourrez faire vos courses au centre du village, à 100m de l'arrivée.